

Bureau du Crefop de Normandie

Projet de Compte rendu de la réunion 5 octobre 2020 (visioconférence)

Participants :

M. ANQUETIL Eric	FO
M. BELOUET Jean-Marc	CPME
M. BLOCH Sylvain	Medef
M. BLOIS Félicien	CFE CGC
M. BOULONGNE-EVTOUCHENKO Cyrille	Préfecture de région – Sgar
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie / Crefop
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
M. DUFOUR Pascal	U2P
Mme DURAND Françoise	Medef
Mme FARA Christine	Direccte
M. FONTAINE Xavier	Rectorat
Mme GALLOIS Frédérique	Région Normandie
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme HAVELETTE Françoise	Région Normandie
M. KAROUI Nejib	CFTC
Mme LAILLER-BEAULIEU Michèle	Direccte
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
M. LEBOUCHER Denis	Agence régionale de l'orientation et des métiers
M. MARGUERITTE David	Conseil Régional Normandie
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT
M. MILLET Marc	Conseil Régional Normandie
M. ROSAY Fabrice	Préfecture de région – Sgar
M. SCELIN Philippe	CPME
M. TURPIN Serge	U2P
Mme VOLF Christelle	Région Normandie

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, MM. ROSAY et MARGUERITTE co-président le Bureau.

1 - Validation du compte rendu du Bureau du 8 juin 2020 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Présentation du plan de relance :

M. ROSAY rappelle que le gouvernement a décidé de créer un fonds de soutien à l'investissement industriel dans le cadre du plan de relance. Il précise qu'un certain nombre de projets ont d'ores et déjà été présentés et instruits par BPI France.

M. le Préfet a réuni l'ensemble des sous-préfets de la région pour les mobiliser sur le sujet afin que les plans de relance soient déployés au plus près des territoires et que les dispositifs soient connus du plus grand nombre de personnes (acteurs économiques, entreprises, jeunes, services de l'Etat, partenaires sociaux, filières, chambres consulaires...).

M. le Secrétaire général a poursuivi les réunions audio initiées pendant le confinement avec l'ensemble des chambres consulaires. La collectivité régionale, quant à elle, est en contact constant avec les filières pour essayer de déterminer au mieux les besoins et les attentes, et de déceler également le plus rapidement possible d'éventuels obstacles ou freins. Les dispositifs doivent être adaptés aux besoins et aux contextes, et des solutions doivent être trouvées pour chaque difficulté rencontrée.

Certains points sont en attente d'éclaircissement : connaître les pans du plan de relance qui relèvent du niveau régional et ceux qui relèvent du niveau national (par des appels à projets nationaux, par exemple), savoir si les enveloppes dépendront de chaque ministère ou si elles seront fongibles. Le montant non utilisé dans certains domaines des différents plans de relance l'année prochaine pourra être consommé ailleurs : par exemple, si les projets retenus dans le plan de relance immobilier n'ont pas été engagés d'ici fin 2021, les crédits basculeront sur d'autres pans du plan de relance, l'objectif étant d'aller vite dans la consommation des crédits, c'est-à-dire dans le travail à accomplir par les entreprises. Les chantiers doivent être exécutés dans les deux ans à venir et les travaux rendus au plus tard en 2023.

La partie du plan de relance relative au soutien à l'investissement industriel est un projet de 150 millions d'euros qui a pour objectif de moderniser l'outil de production des entreprises normandes : les entreprises sont sensibilisées sur les crédits disponibles ; elles déposent ensuite, sur une plateforme, un dossier qui sera ensuite validé par l'Etat et la Région, puis instruit dans un délai de trois semaines par BPI France. Une trentaine de projets ont déjà été déposés à ce jour et dix ont été validés. Il a été signalé au niveau central qu'il faudra certainement abonder les 150 millions d'euros qui ne suffiront pas.

M. ROSAY aborde ensuite le plan de relance jeunes « un jeune/une solution », paru en juillet avant le plan de relance général. Les deux circulaires de septembre prévoient un grand nombre de dispositifs en faveur de l'apprentissage, de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi. Par ailleurs, Madame la Ministre du Travail a adressé cet été une lettre aux présidents des conseils régionaux pour leur demander de travailler à une plus fine orientation des contrats de formation vers des secteurs stratégiques d'une part et vers un volet sanitaire et social d'autre part. La démarche a été actée assez rapidement et une réflexion a été menée sur ce sujet pour adapter les besoins et mieux caler les PRIC sur le contexte actuel.

M. le Secrétaire général souligne que les différentes mesures en faveur des jeunes sont assez bien connues des entreprises qui y trouvent leur intérêt : par exemple, en matière

d'apprentissage, les résultats sont assez satisfaisants en termes de taux de remplissage dans les CFA et en nombre de contrats signés.

La circulaire du Premier Ministre instaurera un comité de suivi régional co-présidé par le Président du Conseil régional et par le Préfet de région. M. ROSAY évoque la possibilité d'y faire participer un membre du Crefop afin qu'il y ait une jonction entre ces deux instances.

Par ailleurs, concernant le plan jeunes, il est demandé dans la circulaire du 18 septembre de la Ministre du Travail d'instaurer également un comité de suivi régional, sans créer une nouvelle instance ad hoc, mais plutôt de l'organiser autour du Crefop en conviant d'autres personnes. Ce comité de suivi serait opérationnel et apporterait des solutions au plus près du terrain. Ce plan de relance « jeunes » regroupe des mesures anciennes et de nouvelles, incitatives et favorables à l'insertion des jeunes.

La communication sera importante sur les plans afin que les gens s'approprient l'ensemble de ces mesures. M. ROSAY souhaite aller le plus possible sur le terrain pour communiquer avec la presse afin de promouvoir la simplicité des dispositifs.

M. le Secrétaire général précise que certaines actions élaborées au niveau central fonctionnent très bien et rapidement, telles que le circuit du plan d'investissement industriel, le fonds national de solidarité mis en place pendant le confinement... Le niveau central devra toutefois comprendre que certaines opérations pourront aller plus vite et plus simplement en donnant au niveau local, la liberté d'agir facilement sur le terrain. Avoir des outils au plus près des besoins est un souhait partagé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

M. ROSAY insiste sur le fait d'investir tous les champs à court ou moyen terme car l'enjeu est important.

M le Secrétaire général informe, par ailleurs, les membres du Bureau que Mme LAILLER-BEAULIEU a engagé dès le début de l'été des comités de suivi sectoriels avec les filières de l'automobile et de l'aéronautique.

Il faut se saisir de l'opportunité des moyens alloués du fait de la crise afin de les adapter au mieux aux besoins du monde économique.

La parole est donnée à M. MARGUERITTE qui approuve la proposition de M. ROSAY relative à l'animation par le Crefop de la gestion des fonds additionnels, au niveau régional, notamment sur le volet « jeunes » et de rendre visibles les actions sur le terrain en communiquant.

M. MARGUERITTE a constaté que les Catef fonctionnent plutôt bien avec un dialogue fluide, mais que les nombreux dispositifs des uns et des autres posent un problème de lisibilité qui justifie d'autant plus le besoin de communication sur le terrain.

Il rappelle qu'il est déjà compliqué de chercher les publics et exprime la difficulté qui sera rencontrée pour l'utilisation des fonds additionnels de manière efficiente. Il souligne que la cible jeunes est déjà surreprésentée en proportion dans les dispositifs de formation en région. Chacun doit mesurer l'ampleur de la tâche attendue pour utiliser au mieux ces fonds. Il y aura

environ 42 000 places de formation à pourvoir en 2021 (dont 6 000 supplémentaires pour les jeunes) par rapport à une réalisation d'environ 25 000 cette année. Il faudra donc réfléchir à des dispositifs qui permettront de faire entrer de nouveaux publics jeunes qui ne peuvent bénéficier de certains, tels que #Avenir. Le plan de relance « jeunes » permettrait, par exemple, de mettre en place le dispositif « jeunes diplômés ». M. MARGUERITTE insiste sur le fait que l'appareil de formation n'est pas forcément en capacité d'absorber le flux supplémentaire.

En ce qui concerne les formations supplémentaires dans le sanitaire et social, MM. MARGUERITTE et ROSAY se réjouissent de cette annonce. La Région avait déjà augmenté le quota des formations d'aides-soignant·e·s l'année passée. Dans les deux années à venir, 800 nouvelles personnes devraient être formées dans la région (1/3 d'infirmier·e·s, 2/3 d'aides-soignant·e·s). La clé de répartition Etat-Région pour ces formations utiles aux territoires devrait être trouvée prochainement.

M. SCÉLIN souligne que le mot « simplification » est souvent utilisé par le Premier Ministre alors qu'un sentiment de complexité est ressenti par l'ensemble des acteurs par rapport à la répartition de l'échelon régional et de l'échelon national, d'une part, et par rapport à la répartition des tâches à l'échelle régionale d'autre part. L'accès au plan de relance doit être rapidement simplifié et sa lisibilité clarifiée grâce à un rétro-planning, ce qui permettrait une communication auprès des organisations professionnelles et interprofessionnelles.

En ce qui concerne l'investissement dans les compétences, M. SCÉLIN souhaiterait savoir qui accompagnera la transformation digitale des acteurs économiques de la compétence (notamment, les entreprises de formation) et comment le faire rapidement. Il est important que les clés de lecture soient données pour que les projets soient déposés d'ici fin 2020 afin d'utiliser les fonds dans les temps et notamment en Normandie.

M. SCÉLIN approuve le fait que le Crefop soit le lieu de coordination et d'interaction afin de prendre les décisions les plus contextualisées à la Normandie. Cette instance retrouverait ainsi sa dynamique historique et initiale.

M. CHOULANT confirme que le Crefop, instance quadripartite, a toute sa place dans ce plan de relance. En premier lieu, tous les secteurs devront être identifiés car ils ne rencontrent pas tous les mêmes difficultés. Il faudra être vigilant à ne pas aider uniquement les entreprises qui connaissent les systèmes et qui se positionneront les premières, mais à accompagner également les PME-TPE. Les Catef pourront participer à l'identification des petites entreprises qui représentent beaucoup d'emplois sur le territoire.

M. CHOULANT revient sur le FNE formation renforcé qui devait répondre aux besoins des entreprises en activité partielle : pour lui, l'engagement fait sur le premier semestre n'est pas à la hauteur des besoins. Ce dispositif est peut-être méconnu des entreprises qui pourraient être accompagnées afin de définir leurs besoins de montées en compétences.

En plus de la réflexion sur la formation des demandeurs d'emploi pour leur permettre de monter en compétences et d'aller sur de l'emploi, M. CHOULANT souhaite réfléchir sur les moyens à mettre en place pour faire monter en compétences des salariés pour les maintenir dans l'emploi.

En ce qui concerne le plan de relance, M. DUFOUR aborde les évolutions liées aux mutations des métiers : la crise du covid a impacté de manière importante un certain nombre de métiers dont certains sont en perdition, d'autres qui vont disparaître et d'autres encore qui apparaissent. Il va falloir travailler sur de la souplesse pour permettre que des formations prévues sur tels métiers soient développées vers d'autres.

Il confirme par ailleurs que les TPE auront besoin de dispositifs dans lesquels le plus de branches possibles soient impliquées.

En ce qui concerne les résultats de l'apprentissage, la situation est positive à ce jour avec une dynamique importante grâce, entre autres, au plan de relance. M. DUFOUR souligne que des entreprises croient en l'avenir, ce qui demandera un vrai travail de sécurisation des parcours de formation des apprentis dans les deux prochaines années.

M. MARGUERITTE confirme que les chiffres en matière d'apprentissage sont bien meilleurs que ce qui était prévu grâce aux annonces du mois d'août du gouvernement sur la prime exceptionnelle aux entreprises. La courbe de l'apprentissage est repartie à la hausse à cette période, alors qu'il y avait jusqu'à ce moment un attentisme. M. MARGUERITTE déplore l'effet d'éviction des chefs d'entreprise qui ont embauché un apprenti qui ne leur coûte rien cette année plutôt qu'un jeune diplômé qui coûterait beaucoup plus cher.

M. KAROUI insiste sur l'importance du plan de relance qui est sans précédent. Il partage les propos de M. MARGUERITTE sur la communication envers les jeunes et leur apprentissage. Par ailleurs, il s'interroge sur l'accompagnement des centres de formation pour qu'ils puissent accueillir le flux important sur les deux ans à venir.

M. LEBARBEY partage également l'avis de M. MARGUERITTE sur la question de l'apprentissage. La CGT corrobore cette analyse qui est une affaire d'aubaine en période de crise pour les entreprises. En situation de crise ou non, ce n'est pas une façon adéquate d'adapter l'apprentissage aux besoins sachant qu'il n'y aura pas de débouchés ensuite pour les diplômés.

M. MICHEL adhère à ce que le Crefop s'empare du sujet et fasse le meilleur travail possible.

Sur le sujet de l'apprentissage, l'importance, pour lui, est que les jeunes aient trouvé des employeurs et que les centres de formation puissent les accueillir. Il faudra trouver des solutions pour les autres jeunes en centrant les actions sur l'additionnel.

Il revient sur l'intervention de M. ROSAY : comme les entreprises, les partenaires sociaux salariés sont capables d'émettre de bonnes idées sur les questions économiques ; les organisations de salariés sont donc prêtes à se mettre au travail sur le sujet. Les partenaires sociaux souhaitent pouvoir réfléchir avec les autres acteurs à la bonne utilisation des fonds publics. Il déplore que les partenaires sociaux salariés soient systématiquement écartés des questions économiques alors qu'ils sont, avec l'employeur, les acteurs indéniables dans l'entreprise.

En ce qui concerne les 268 millions d'euros affectés entre autres à l'achat de formation en 2021, M. MICHEL se pose des questions sur la capacité à trouver des projets sur le territoire (les entreprises devront être au rendez-vous car il n'est pas concevable de créer des formations si les entreprises n'ont pas besoin de salariés) et sur l'achat des formations en changeant certainement les habitudes.

M. ROSAY souhaite que les membres du Crefop avancent dans la même direction, avec une démarche dynamique et opérationnelle. Il est preneur des avis des uns et des autres pour essayer d'améliorer les dispositifs.

Il rappelle que des crédits non utilisés pour des dispositifs serviront dans d'autres champs et dans d'autres régions. Par contre, si des secteurs de la relance fonctionnent bien, ils recevront des crédits de l'enveloppe globale.

En ce qui concerne le calendrier, il comprend l'impatience et la frustration mais il n'existe pas de rétro planning. Néanmoins, l'Etat essaie d'engager le plus de choses possibles d'ici la fin de l'année, avec un étalement sur 2021 et 2022. L'Etat a bien conscience des besoins.

M. ROSAY rejoint les analyses précédentes relatives aux entreprises : certaines entreprises ont encore les moyens pour mettre en place des projets, ce qui n'est pas le cas pour d'autres. Il faudra apporter un soutien à chacune d'entre elles afin qu'elles ne se sentent pas isolées.

M. TURPIN insiste sur le fait qu'un apprenti est en formation et ne remplacera jamais, au sein d'une entreprise, un jeune qui a été formé. Les jeunes doivent continuer à être formés pour reprendre les entreprises. Pour lui, il ne s'agit pas d'une opportunité.

(En raison d'un problème technique, Mmes LAILLIER-BEAULIEU et FARA ne peuvent intervenir)

3 – Présentation du dispositif jeunes diplômés (cf document transmis):

M. MARGUERITTE précise que ce dispositif sera soumis au vote de l'Assemblée plénière du Conseil régional le 12 octobre pour être mis en place dès novembre prochain. Ce dispositif illustre ce à quoi peuvent faire aboutir les fonds additionnels. 2 000 jeunes de Bac+2 à Bac+5 pourront bénéficier d'un stage de cinq mois (appels d'offres en cours pour les organismes de formation) : le jeune sera affecté à un projet/une mission dans une entreprise ou une collectivité et développera de nouvelles compétences grâce à une formation, elle-même additionnelle. Il pourra potentiellement être recruté à l'issue de la période dans l'entreprise. Ce dispositif évitera au jeune diplômé de se retrouver dans la spirale du décrochage ou de l'éloignement durable de l'emploi en ayant aucune activité pendant un an.

Mme DAUTREY complète cette présentation en signalant que la consultation est close. Cinq prestataires (un par département) gèreront un volume de jeunes à accueillir sur chaque département. La Région a commencé à collecter des candidatures de jeunes et d'entreprises. Le budget total (rémunérations et coûts pédagogiques) est estimé à 14 millions d'euros.

4 – Point sur les commissions et les calendriers :

- Commission 1 (M. DUFOUR) :

Des travaux ont été menés au sein de la sous-commission Apprentissage/Alternance. M. DUFOUR doit fixer avec la Région une nouvelle réunion d'ici la fin de l'année autour de l'apprentissage et de la formation des demandeurs d'emploi.

Mme DAUTREY confirme qu'il faut trouver de la cohérence par rapport à la commission ad hoc du PRIC et par rapport au plan de relance « jeunes ».

M. LEBOUCHER propose que les échanges sur le volet « salariés » se déroulent dans cette commission.

- Commission 2 (M. LEBOUCHER) :

La commission s'est réunie le 9 septembre avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de convention entre la Région et Transitions Pro Normandie ;
- Présentation de l'offre de service public orientation de l'AFPA ;
- Echanges avec les membres de la commission : Obligation de formation des jeunes portée de 16 à 18 ans : quel impact pour les parties prenantes ? ;
- Présentation, pour avis, par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers des dossiers reçus au titre de la labellisation complémentaire régionale SPRO Conseils (les structures candidates au label seront invitées à quitter la réunion pour ce point de l'ODJ).

La prochaine réunion se déroulera le 1^{er} décembre : l'instruction de la carte des formations initiales sera l'un des sujets à l'ordre du jour.

- Commission 3 (M. MICHEL) : en attente d'une date proposée par M. LAGRANGE.

- Commission 4 (Mme LAILLER BEAULIEU) :

M. LEBARBEY reprend la vice-présidence de cette commission. Il attend un contact avec Mme LAILLER-BEAULIEU pour convenir d'une date de réunion.

- Commission ad hoc du PRIC :

Mme DAUTREY présente l'ordre du jour de la réunion du 9 octobre :

- Révision du Pric Normand dans le cadre du plan de relance
- Mobilisation du PIC dans le cadre du plan #1jeune1solution
- Data emploi-formation (présentation de la stratégie régionale / attentes et contributions des partenaires)

M. CHEVALIER annonce que le Comité plénier se réunira en visioconférence le lundi 7 décembre à 16 h. L'ordre du jour reste à définir. Les membres de l'instance devront toutefois donner un avis sur les organismes habilités à recevoir un agrément pour les formations CSE CHSCT.

5 – Questions diverses :

En ce qui concerne le plan de relance « jeunes », M. ROSAY précise que la circulaire du 18 septembre de la Ministre demande à l'instance de suivi d'identifier les secteurs, les filières, les métiers prioritaires sur le territoire régional, de piloter le rythme et la montée en charge de déploiement des mesures dans le respect des enveloppes financières. Le Crefop sera donc l'instance régionale de suivi de ce plan de relance. Mme FARA, référente régionale, proposera une lettre de cadrage et une périodicité. Chacun pourra apporter des éléments lors d'une consultation écrite afin de la valider d'ici une quinzaine de jour.

Pour faire suite à la demande de M. SCÉLIN sur le fait d'arrêter une date rapidement, la réunion se déroulera le 26 octobre à 14 h 30

M. CHOULANT insiste sur les nombreuses zones rurales normandes qui regroupent de petites entreprises dont beaucoup de salariés vont perdre leur travail et se retrouver isolés. Il demande que cet élément soit pris en compte dans les plans d'action. Les salariés et les demandeurs d'emploi de ces territoires devront avoir accès à tous les dispositifs qui seront mis en place.

Un comité de suivi régional est prévu mi-octobre avec le Préfet et le Président du Conseil régional. Il sera suivi d'un point presse dans lequel les hautes autorités expliqueront l'articulation du plan régional avec celui de l'Etat afin qu'ils soient les plus complémentaires possibles.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.